Faire une thèse

Le CREAD inscrit des doctorant·es soit à l'université Rennes 2, soit à l'université de Bretagne Occidentale, en fonction de l'appartenance administrative des enseignant·es-chercheur·es dirigeant les thèses. Dans les deux cas, la ou le doctorant·e relève de l'école doctorale ELICCE (Éducation, Langages, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise)

L'inscription au doctorat est prononcée par l'université sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école doctorale, après avis de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale. L'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

Pour être inscrit en doctorat, il faut :

- être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master
- construire un projet de recherche en lien avec un·e enseignant-chercheur·e du laboratoire et s'inscrivant dans les PRT du CREAD

Le ou la candidat·e doit prendre contact suffisamment à l'avance avec un·e futur·e directeur·rice de thèse (professeur·e ou maître·sse de conférences habilité·e à diriger des recherches), afin de de vérifier que la recherche envisagée s'inscrive bien dans les orientations scientifiques du CREAD. La liste des membres du CREAD est consultable ici.

Lors de la prise de contact, pour un·e étudiant·e qui n'est pas déjà engagé·e dans des recherches au CREAD, il est nécessaire de faire parvenir :

- un **CV court** (entre 1 à 3 pages),

  une lettre de motivation justifiant le projet d'étude en Sciences de l'éducation et présentant les conditions matérielles de son activité durant les trois années d'étude et les modalités de financement (1 à 3 pages)

- un **pré-projet de recherche** : justification du projet au regard d'un contexte social et scientifique, éléments d'une problématique et d'une

  question de recherche, éléments d'une revue de la littérature et d'une méthodologie, connaissance du terrain étudié (4 à 6 pages)

- éventuellement le **mémoire de Master Recherche**, ayant été soutenu

Cette démarche doit se faire **le plus en amont possible** de l'inscription en thèse, du fait des calendriers d'offres d'allocations de thèse, qui sont souvent très anticipés. Par exemple un·e étudiant·e inscrit·e en Master 2, qui souhaiterait entamer des démarches pour devenir doctorant·e, devrait s'engager dans ces démarches dès l'automne du Master 2, soit **neuf mois avant l'inscription en thèse**.

La direction de thèse pourra demander des compléments de contenus et engager le ou la candidat·e dans l'élaboration de dossiers pour des demandes de financement. En fonction du projet présenté, il pourra être envisagé de mettre en place une co-direction, un co-encadrement ou une co-tutelle internationale.

Durant la préparation de sa thèse, le ou la doctorant·e est pleinement intégré·e à l'unité de recherche. Elle ou il participe donc de manière active aux activités et à la vie du CREAD (séminaires, journée des doctorant·es, rencontres…). En accord avec son ou ses directeur·rices de recherche, elle ou il est amené·e à communiquer lors de colloques nationaux et internationaux.

Informations complémentaires

- Consulter les informations sur le site ELICCE.
- Consulter le règlement intérieur de l'École Doctorale fixant en particulier les conditions d'inscription et de soutenance de thèse.

École doctorale ELICCE :

Université Rennes 2
Gaëlle Bouin
ed-elicce [at] doctorat-bretagne.fr (ed-elicce[at]doctorat-bretagne[dot]fr)

Université de Bretagne Occidentale
Rachel Vilar
rachel.vilar [at] univ-brest.fr (rachel[dot]vilar[at]univ-brest[dot]fr)